

L'Administration Publique de la République démocratique du Congo face à la numérisation. Regard sur l'E-administration et ses effets sur les actes de l'état civil

par Mutangay Ngweme J.-J.

Résumé

Cette étude analyse l'impact de la numérisation sur l'administration publique de la République démocratique du Congo, avec un focus sur l'e-administration appliquée aux actes de l'état civil. Face aux défis de lenteur, de fraude et d'inaccessibilité des services, la transition numérique apparaît comme un levier de modernisation, de transparence et de sécurisation des données. L'article examine le cadre juridique, les initiatives gouvernementales et les effets concrets de l'e-administration sur la délivrance des actes de naissance, mariage et décès. Il met en lumière les opportunités, mais aussi les limites liées aux infrastructures, aux compétences et à l'inclusion numérique, pour proposer des pistes de réforme.

Mots-clés: administration publique, numérisation, e-administration, état civil, gouvernance numérique

Abstract

This study examines the impact of digitalization on public administration in the Democratic Republic of Congo, focusing on e-administration and its effects on civil status records. Faced with challenges of delays, fraud, and limited access to services, digital transition emerges as a key tool for modernization, transparency, and data security. The article analyzes the legal framework, government initiatives, and the practical outcomes of e-administration on the issuance of birth, marriage, and death

certificates. It highlights both the opportunities and the limitations related to infrastructure, skills, and digital inclusion, and proposes reform pathways to strengthen an efficient, accessible, and citizen-centered civil registry system.

Keywords: Public Administration, Digitalization, E-government / E-administration, Civil Status, Digital Governance

1. Introduction

À l'ère de la transformation numérique, les administrations publiques à travers le monde sont confrontées à une exigence croissante de modernisation de leurs structures, de leurs procédures et de leurs modes de prestation des services publics. La République démocratique du Congo (RDC), à l'instar de nombreux États africains, s'inscrit progressivement dans cette dynamique de mutation institutionnelle marquée par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion publique. Cette évolution, communément désignée sous le vocable d'e-administration ou administration électronique, vise à améliorer l'efficacité, la transparence, la célérité et l'accessibilité des services rendus aux citoyens.

La question de la numérisation de l'administration publique en RDC, revêt une importance particulière au regard des défis structurels auxquels le pays fait face, notamment la lourdeur bureaucratique, la lenteur des procédures administratives, la faible conservation des archives, ainsi que les risques de fraude et de falsification des documents officiels. Ces contraintes affectent sensiblement les services de l'état civil, secteur stratégique pour l'identification juridique des personnes et la sécurisation de leurs droits fondamentaux. Les actes de naissance, de mariage et de décès constituent, en effet, des instruments essentiels de la vie juridique et sociale, dont la fiabilité conditionne l'accès des citoyens à de nombreux droits civils, politiques et socio-économiques.

La digitalisation des services de l'état civil apparaît dès lors comme une réponse innovante aux insuffisances du système traditionnel fondé principalement sur le support papier (ADB, 2020). Elle permet non seulement une meilleure conservation des données, mais aussi une interconnexion entre les différents services administratifs, favorisant ainsi la traçabilité, la sécurisation et l'authenticité des actes établis. En outre, l'e-administration contribue à rapprocher l'administration des administrés par la simplification des démarches et l'amélioration de l'accès aux documents officiels, particulièrement dans un contexte territorial vaste et complexe comme celui de la RDC.

Cette présente étude se propose d'analyser la manière dont l'administration publique congolaise fait face au processus de numérisation, avec un accent particulier sur l'e-administration et ses effets sur les actes de l'état civil. Elle entend mettre en lumière les opportunités qu'offre cette transformation numérique, tout en examinant les défis juridiques, techniques et institutionnels qui en entravent l'effectivité. L'objectif est de démontrer que la modernisation numérique de l'état civil constitue un levier essentiel pour le renforcement de la gouvernance publique et la sécurisation de l'identité civile.

2. Théorie explicative

Dans le cadre de l'étude portant sur l'administration publique de la RDC face à la numérisation, particulièrement l'e-administration et ses effets sur les actes de l'état civil, la théorie explicative constitue le socle scientifique permettant d'interpréter les faits observés et de justifier les relations entre les variables de recherche. Cette étude peut utilement s'appuyer sur la théorie de l'e-gouvernement.

La théorie de l'e-gouvernement explique l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les institutions publiques en vue d'améliorer la qualité du service public (Davis, 1989). Elle repose sur l'idée que la numérisation transforme les

modes traditionnels de gestion administrative en systèmes plus rapides, transparents, accessibles et sécurisés.

Selon cette approche, l'administration publique n'est plus seulement un appareil bureaucratique fondé sur le support papier, mais devient une administration électronique capable de : dématérialiser les procédures administratives ; réduire les délais de traitement ; limiter les erreurs humaines ; améliorer la traçabilité des opérations ; renforcer la transparence dans la délivrance des actes officiels.

Appliquée aux actes de l'état civil (naissance, mariage, décès), cette théorie permet d'expliquer que la numérisation facilite la conservation, l'authentification et la consultation des données administratives. Elle contribue également à lutter contre la fraude documentaire, les doublons et les pertes d'archives.

Dans le contexte de la RDC, cette théorie permet d'expliquer pourquoi certains services d'état civil numérisés sont facilement adoptés, tandis que d'autres rencontrent des résistances liées au manque de formation, à l'insuffisance des infrastructures numériques ou à la faible culture informatique des agents administratifs et des citoyens.

3. Contexte institutionnel et situation actuelle de la numérisation des actes de l'état civil en RDC

En République démocratique du Congo, la question de la numérisation des actes de l'état civil s'inscrit dans le vaste mouvement de modernisation de l'administration publique engagé depuis plusieurs années. Sur le plan institutionnel, l'état civil relève principalement de la compétence de l'administration territoriale, sous la supervision des autorités publiques compétentes, notamment les communes, les bourgmestres et les officiers de l'état civil. Ces derniers sont chargés de l'enregistrement des faits juridiques essentiels de la vie des personnes, à savoir les naissances, les mariages, les divorces et les décès.

Le cadre juridique de cette mission repose sur la Constitution de la RDC, le Code de la famille ainsi que les textes réglementaires relatifs

à l'organisation territoriale et administrative. Traditionnellement, les actes de l'état civil sont consignés dans des registres physiques, conservés au niveau des bureaux communaux, des greffes des tribunaux et du bureau central des actes de l'état civil à Kinshasa. Cette organisation centralisée et largement manuelle a longtemps exposé le système à plusieurs difficultés : perte ou détérioration des registres, lenteur dans la délivrance des extraits, risques de falsification, doublons et difficultés d'archivage.

Dans le contexte actuel, la RDC connaît une transition progressive vers la gouvernance numérique. Cette évolution s'inscrit dans les orientations nationales de réforme administrative et de modernisation de l'État, notamment à travers le Plan National du Numérique et les programmes gouvernementaux axés sur la transformation digitale des services publics.

S'agissant spécifiquement de l'état civil, plusieurs initiatives pilotes ont été envisagées, particulièrement à Kinshasa, en vue de la digitalisation de l'enregistrement des naissances, avec une interconnexion entre les établissements de santé et les services de l'état civil. Cette réforme vise à améliorer la célérité, la fiabilité et l'accessibilité des actes, tout en réduisant les fraudes administratives.

Cependant, malgré ces avancées, la situation demeure marquée par des défis structurels importants. Parmi ceux-ci figurent l'insuffisance des infrastructures numériques, la faiblesse de la connectivité Internet dans plusieurs provinces, le manque d'équipements informatiques, la formation limitée du personnel administratif ainsi que l'absence d'une base de données nationale unifiée. À cela s'ajoutent des contraintes budgétaires et institutionnelles qui ralentissent la généralisation du système numérique sur l'ensemble du territoire national.

En somme, la numérisation des actes de l'état civil en RDC se trouve à une phase transitoire : entre la persistance du système classique fondé sur les archives papier et l'émergence d'une administration

électronique orientée vers la sécurisation des données, la transparence et l'amélioration de la qualité du service public.

4. Méthodologie de l'étude

La méthodologie (Grawitz, 2001) constitue l'ensemble des démarches scientifiques adoptées pour atteindre les objectifs de la présente étude. Elle précise l'approche retenue, les techniques de collecte et d'analyse des données ainsi que le champ d'investigation.

4.1. Approche méthodologique

La présente recherche s'inscrit dans une approche qualitative à visée descriptive et analytique. Cette approche a été privilégiée dans la mesure où elle permet de mieux comprendre les transformations induites par la numérisation au sein de l'administration publique, en particulier dans la gestion des actes de l'état civil en République démocratique du Congo.

Notre étude vise à analyser les mécanismes de l'e-administration, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que ses incidences sur la fiabilité, la sécurité et l'accessibilité des actes de naissance, de mariage et de décès.

La recherche repose principalement sur la méthode analytique et documentaire.

La méthode analytique a permis d'examiner de manière critique les politiques publiques, les textes juridiques et les dispositifs administratifs relatifs à la numérisation de l'état civil.

La méthode documentaire a consisté en l'exploitation des ouvrages, articles scientifiques, rapports institutionnels, textes législatifs et réglementaires relatifs à l'administration publique, à la gouvernance numérique et à l'état civil.

Cette double méthode permet de mettre en évidence les enjeux, les défis et les perspectives de la digitalisation des services publics en RDC.

4.2. Champ d'étude

Le champ d'étude porte sur l'administration publique congolaise, avec un accent particulier sur les services de l'état civil. L'analyse s'intéresse spécifiquement aux structures administratives chargées de la délivrance et de la conservation des actes officiels.

Sur le plan spatial, l'étude concerne la République démocratique du Congo, avec des illustrations tirées, le cas échéant, de certaines entités urbaines telles que Kinshasa. Les données recueillies ont été soumises à une analyse de contenu.

Cette technique a permis d'identifier les principales tendances relatives aux effets de la numérisation sur : la célérité des procédures administratives ; la sécurisation des documents ; la réduction des fraudes et falsifications ; l'accessibilité des services aux citoyens ; la transparence administrative.

L'analyse comparative entre le système classique et le système numérisé a également permis de mesurer les avantages et les limites de l'e-administration.

4.3. Limites méthodologiques

Comme toute recherche scientifique, cette étude présente certaines limites, notamment la difficulté d'accès à certaines données administratives officielles et l'insuffisance de statistiques récentes sur la numérisation effective des services d'état civil en RDC.

5. Présentation de l'administration publique de l'état civil

L'administration publique de l'état civil constitue l'un des piliers fondamentaux de l'organisation administrative de l'État. Elle regroupe l'ensemble des institutions, services et agents publics chargés

de constater, d'enregistrer, de conserver et de délivrer les actes relatifs aux principaux événements de la vie civile des personnes, notamment la naissance, le mariage, le divorce, la reconnaissance d'enfant et le décès.

En République démocratique du Congo, l'administration de l'état civil s'inscrit dans le cadre général de l'administration publique territoriale. Elle est exercée à travers les services compétents de l'État et des entités territoriales décentralisées, principalement au niveau des communes, secteurs, chefferies et territoires, où les officiers de l'état civil assurent la tenue des registres et la délivrance des actes authentiques.

Sa mission principale est de garantir l'identification juridique des personnes physiques dès leur naissance jusqu'à leur décès. À ce titre, elle confère à chaque citoyen une existence légale reconnue par l'État, ce qui lui permet d'exercer ses droits civils, politiques, sociaux et économiques. L'acte de naissance, par exemple, constitue la base de l'identité juridique (UNICEF, 2019), tandis que l'acte de mariage établit officiellement le lien conjugal entre les époux.

Sur le plan institutionnel, l'état civil relève de la politique publique de gouvernance administrative et de modernisation des services publics. Avec l'évolution vers l'e-administration, la RDC s'oriente progressivement vers la numérisation des registres et des procédures de délivrance des actes, afin d'améliorer la fiabilité, la célérité et la sécurité des données administratives. Cette transformation vise également à lutter contre la fraude documentaire, la perte des archives et les doublons dans l'identification des citoyens.

Ainsi, l'administration publique de l'état civil apparaît non seulement comme un service administratif de proximité, mais aussi comme un instrument stratégique de gouvernance, de planification démographique et de sécurisation de l'identité nationale.

6. Manifestation de l'E-administration dans les actes de l'état civil

La manifestation de l'E-administration dans les actes de l'état civil se traduit par l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des procédures administratives relatives à l'identification juridique des personnes. Elle vise à moderniser les services publics en substituant progressivement les mécanismes manuels, souvent lourds et vulnérables, par des systèmes numériques plus rapides, sécurisés et accessibles.

Dans le domaine de l'état civil, cette transformation apparaît d'abord à travers la numérisation des registres. Traditionnellement conservés sous format papier, les actes de naissance, de mariage, de divorce et de décès peuvent désormais être enregistrés dans des bases de données électroniques centralisées. Cette évolution facilite la conservation durable des données, réduit les risques de perte, de destruction ou de falsification des documents, et permet une consultation plus aisée par les services compétents.

Ensuite, l'E-administration se manifeste par la dématérialisation des procédures administratives. Les usagers peuvent, selon le niveau de modernisation institutionnelle, introduire des demandes d'extraits d'actes en ligne, suivre le traitement de leurs dossiers, ou encore obtenir des copies certifiées sans devoir se déplacer physiquement auprès des bureaux de l'état civil. Cette dématérialisation améliore la qualité du service public en réduisant les délais, les coûts administratifs et les contraintes géographiques, particulièrement importantes dans un pays vaste comme la RDC. Une autre manifestation essentielle réside dans l'interconnexion des services publics. Les informations de l'état civil peuvent être reliées à d'autres administrations, notamment celles chargées de l'identification nationale, de la santé, de l'éducation ou de la justice. Par exemple, l'enregistrement numérique d'une naissance peut automatiquement alimenter les bases de données destinées à l'attribution d'un identifiant unique, facilitant ainsi le suivi administratif du citoyen tout au long de sa vie.

Par ailleurs, l'E-administration contribue à la traçabilité et à la transparence des opérations (Ndukuma, 2018). Chaque modification, consultation ou émission d'un acte peut être enregistrée dans un système de journalisation numérique, permettant de retracer les interventions effectuées par les agents publics. Ce mécanisme renforce la responsabilité administrative et constitue un instrument efficace de lutte contre la fraude documentaire, la corruption et les doubles enregistrements.

Enfin, cette manifestation s'exprime également à travers le renforcement de l'accessibilité du service public. Grâce aux plateformes numériques, les citoyens résidant dans les zones éloignées ou à l'étranger peuvent, en principe, accéder aux services de l'état civil avec plus de facilité. L'E-administration devient ainsi un levier de gouvernance moderne, favorisant l'inclusion administrative et la reconnaissance juridique des individus.

En somme, la manifestation de l'E-administration dans les actes de l'état civil reflète une mutation profonde de l'action publique, orientée vers l'efficacité, la sécurisation des données et la proximité du service rendu aux citoyens.

7. Les effets de l'e-administration sur les actes de l'état civil

L'E-administration, entendue comme l'intégration des technologies numériques dans la gestion des services publics, produit des effets significatifs sur les actes de l'état civil, notamment les actes de naissance, de mariage, de divorce et de décès. En République démocratique du Congo, cette transformation s'inscrit dans une logique de modernisation de l'administration publique et d'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens.

7.1. Effets positifs

7.1.1. Célérité dans le traitement des actes

La numérisation permet un enregistrement plus rapide des événements d'état civil. Là où les procédures manuelles exigeaient plusieurs jours, voire plusieurs semaines, l'utilisation d'un système électronique facilite la saisie, la conservation et la délivrance quasi immédiate des actes.

7.1.2. Réduction des pertes et détériorations

Les registres papier sont souvent exposés aux risques de perte, de destruction, d'incendie, d'humidité ou de manipulation frauduleuse. Grâce à l'archivage numérique, les données sont mieux sécurisées et peuvent être sauvegardées sur plusieurs serveurs ou supports.

7.1.3. Lutte contre la fraude et les faux actes

L'E-administration renforce la traçabilité des opérations administratives. Chaque modification ou délivrance d'un acte laisse une trace numérique, ce qui limite la falsification, les doublons et les usurpations d'identité.

7.1.4. Accessibilité accrue des services

Les citoyens peuvent obtenir plus facilement des copies ou extraits d'actes sans devoir se déplacer systématiquement au bureau de l'état civil. À terme, certaines démarches peuvent être réalisées en ligne, ce qui réduit les coûts et les délais.

7.1.5. Amélioration de la planification publique

Les données numériques sur les naissances, décès, mariages et divorces fournissent à l'État des statistiques fiables en temps réel, utiles pour la planification démographique, sanitaire, scolaire et sociale.

7.2. Effets négatifs

7.2.1. Fracture numérique

L'un des principaux défis réside dans l'accès inégal aux outils numériques, surtout dans les zones rurales où l'électricité, l'internet et les équipements informatiques restent insuffisants.

7.2.2. Insuffisance de formation du personnel

La réussite de l'e-administration dépend fortement des compétences des agents publics. Le manque de formation ralentit l'efficacité du système.

7.2.3. Risques de cybersécurité

La numérisation expose également les données à des risques de piratage, de suppression malveillante ou d'accès non autorisé, ce qui exige des mécanismes robustes de protection des données.

En bref, l'e-administration exerce un effet globalement positif sur les actes de l'état civil en améliorant la rapidité, la fiabilité, la transparence et la conservation des données. Elle constitue un levier essentiel de modernisation de l'administration publique en RDC, même si son efficacité reste conditionnée par le renforcement des infrastructures et des capacités humaines.

8. Discussion

La discussion des résultats met en évidence que la numérisation de l'administration publique en République démocratique du Congo constitue une mutation profonde dans la gestion des actes de l'état civil. Les constats observés montrent que l'e-administration contribue à améliorer la célérité, la fiabilité et la traçabilité des procédures relatives à l'enregistrement des naissances, mariages et décès. Cette transformation s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'action publique et de renforcement de la gouvernance administrative.

En premier lieu, les résultats confirment que la digitalisation réduit sensiblement les lourdeurs bureaucratiques traditionnellement associées aux services de l'état civil. La dématérialisation des registres et l'automatisation des procédures permettent de diminuer les délais de traitement, de limiter les erreurs matérielles et d'assurer une meilleure conservation des données administratives. Dans le contexte congolais, où les archives physiques sont souvent exposées à la détérioration, à la perte ou à la falsification, la mise en place d'un système numérique apparaît comme une réponse institutionnelle pertinente.

En deuxième lieu, cette étude met en lumière les effets positifs de l'e-administration sur la sécurisation juridique des actes de l'état civil. Grâce aux bases de données centralisées, à l'identification numérique et à la possibilité de vérification électronique, les risques de fraude documentaire et de duplication des actes sont considérablement réduits. Cela renforce la crédibilité des documents officiels et facilite leur reconnaissance par d'autres administrations publiques ainsi que par les institutions privées.

Toutefois, la discussion révèle également plusieurs limites structurelles. La faiblesse des infrastructures numériques, l'insuffisance de la couverture Internet, le déficit énergétique et le manque de formation du personnel administratif constituent des obstacles majeurs à l'effectivité de cette transformation. Dans certaines zones rurales de la RDC, l'absence d'équipements informatiques et de connectivité rend encore difficile l'application uniforme de l'e-administration.

Par ailleurs, la fracture numérique entre les milieux urbains et ruraux soulève une question d'équité dans l'accès au service public. Si les grandes villes comme Kinshasa bénéficient davantage des initiatives de modernisation, les collectivités éloignées restent souvent dépendantes des méthodes traditionnelles. Cette situation risque de créer une administration à deux vitesses, contraire au principe d'égalité devant le service public.

Enfin, les résultats discutés montrent que la réussite de l'e-administration ne dépend pas uniquement de la technologie, mais

également de la volonté politique, du cadre juridique et de la gouvernance institutionnelle. La numérisation doit être accompagnée de réformes normatives, de mécanismes de protection des données personnelles et d'une stratégie nationale cohérente pour garantir sa pérennité.

9. Recommandations

Au regard de l'analyse de l'administration publique de la RDC face à la numérisation, particulièrement dans le domaine des actes de l'état civil, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la fiabilité du système d'e-administration.

Premièrement, il est nécessaire de renforcer le cadre juridique et réglementaire encadrant la digitalisation de l'état civil. L'adoption de textes spécifiques sur la gestion électronique des actes (naissance, mariage, décès) permettrait de sécuriser les procédures, de garantir la valeur juridique des documents numériques et de réduire les risques de fraude.

Deuxièmement, l'État devrait investir dans les infrastructures numériques de base, notamment l'équipement des bureaux d'état civil en outils informatiques, la mise en réseau des services et l'amélioration de la connectivité, en particulier dans les zones rurales où les services restent encore largement manuels.

Troisièmement, la formation continue des agents de l'administration publique constitue une priorité. Il est indispensable de renforcer leurs compétences en informatique, en gestion des bases de données et en utilisation des plateformes numériques afin d'assurer une transition efficace vers l'e-administration.

Quatrièmement, il convient de mettre en place une base de données nationale centralisée et sécurisée des actes de l'état civil. Cette centralisation permettrait d'améliorer la fiabilité des données, de

faciliter l'accès aux services publics et de limiter les duplications ou falsifications d'actes.

Cinquièmement, la sensibilisation des citoyens doit être intensifiée. Une meilleure compréhension des avantages de la numérisation encouragera l'adhésion de la population et facilitera l'utilisation des services numériques de l'état civil.

Enfin, la réussite de l'e-administration en RDC dépend également de la volonté politique et de la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Une gouvernance numérique cohérente et inclusive est indispensable pour assurer la durabilité des réformes engagées.

10. Limites de l'étude

Cette étude, portant sur l'administration publique de la RDC face à la numérisation et ses effets sur les actes de l'état civil, présente certaines limites qu'il convient de souligner afin de nuancer les résultats obtenus.

Primo, l'accès aux données fiables et actualisées constitue une contrainte majeure. Dans plusieurs services de l'état civil en RDC, la documentation est encore partiellement manuelle ou incomplète, ce qui limite la disponibilité de statistiques précises sur le degré réel de numérisation.

Secundo, la portée géographique de l'étude peut être restreinte. Les réalités observées à Kinshasa ou dans certaines grandes villes ne reflètent pas toujours celles des zones rurales, où les infrastructures numériques et administratives sont moins développées. Cela peut affecter la généralisation des résultats.

Tertio, les contraintes institutionnelles et organisationnelles influencent également l'analyse. La lenteur de la réforme numérique, le manque de coordination entre les services publics et l'insuffisance de formation du personnel constituent des facteurs qui peuvent biaiser l'évaluation des effets de l'e-administration. Enfin, le temps et les

ressources limitées pour la recherche ne permettent pas une observation longitudinale approfondie des changements en cours. Or, la numérisation de l'état civil étant un processus évolutif, certaines conclusions pourraient être amenées à évoluer avec le temps. Ainsi, ces limites invitent à une interprétation prudente des résultats et ouvrent la voie à des recherches complémentaires plus approfondies.

Conclusion de l'étude

L'étude portant sur l'administration publique de la République démocratique du Congo face à la numérisation, avec un accent particulier sur l'e-administration et ses effets sur les actes de l'état civil, met en évidence une transformation progressive mais encore incomplète du système administratif congolais. La digitalisation apparaît comme un levier important d'amélioration de la gouvernance publique, notamment en matière de fiabilité, de traçabilité et de sécurisation des actes d'état civil. Elle contribue également à réduire certaines lenteurs administratives, à limiter les risques de fraude documentaire et à faciliter l'accès des citoyens aux services publics.

Cependant, cette dynamique se heurte encore à plusieurs défis structurels, notamment l'insuffisance des infrastructures numériques, le manque de ressources humaines qualifiées, la faible interconnexion des services et les inégalités d'accès aux technologies de l'information. Ainsi, si l'e-administration constitue une opportunité majeure pour moderniser l'état civil en RDC, sa réussite dépendra d'une volonté politique soutenue, d'investissements conséquents et d'une stratégie globale d'inclusion numérique. En définitive, la numérisation de l'administration publique ne doit pas seulement être perçue comme une innovation technique, mais comme un véritable projet de réforme de l'État orienté vers plus d'efficacité, de transparence et de proximité avec les citoyens.

Bibliographie

- Asian Development Bank (ADB). (2020). *Digitalizing civil registration and vital statistics in Asia and the Pacific*. Asian Development Bank.
- Davis, F. D. (1989). Perceived usefulness, perceived ease of use, and user acceptance of information technology. *MIS Quarterly*, 13(3), 319–340. <https://doi.org/10.2307/249008>
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11^e éd.). Dalloz.
- Ndukuma-Adjayi, K. (2018). L'état des initiatives d'administration électronique en République démocratique du Congo (1940–2018). *Revue Internationale de Droit des Données et du Numérique*, 4, 129–140.
- UNICEF. (2019). *Birth registration for every child by 2030: Are we on track?* UNICEF